

Le 12 décembre 2001

MÉMOIRE NON PRÉSENTÉ

Secrétaire du BAPE

Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire dans la MRC de Rouyn-Noranda par le consortium Multitech-GSI Environnement

575, rue Saint-Amable, bureau 2.10

Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur,

En tant que citoyen de Rouyn-Noranda et copropriétaire d'un camp de chasse voisin de l'emplacement du L.E.S. proposé, je tiens par la présente à vous faire part de mes opinions et de mes inquiétudes face à ce projet.

Ma préoccupation première est le danger de contamination des eaux par différents contaminants que va apporter l'enfouissement de déchets sanitaires sans compter la possibilité d'une deuxième phase qui traitera des matières dangereuses et autres polluants et ceci à proximité d'un des plus important cours d'eau de la région.

Quelle garantie avons-nous qu'il n'y aura pas de bris des canalisations (qui transportent les eaux de lixiviation et les biogazs) lors du compactage des ordures sur le site, d'un déplacement ou d'un glissement de terrain dû à une cause naturelle ou à la charge que peut représenter tout près de 20 mètres de déchets compactés?

Quelle garantie avons-nous qu'il n'y a pas d'endroits perméables sur le site qui laisseraient pénétrer les contaminants jusqu'à la nappe d'eau souterraine? D'autant plus, qu'il n'y a plus de membranes d'imperméabilisation de requises et que durant l'étude d'impact des trous ont été perforés mécaniquement dans la couche d'argile.

Nous savons que les problèmes rencontrés sur d'autres L.E.S., situés en sol argileux, sont surtout reliés à la contamination des eaux de surface qui dans ce projet sont acheminées à la rivière.

Je m'inquiète également de l'intégrité des terrains avoisinants le L.E.S. qui vont sûrement être souillés par d'autres contaminants tels que la poussière, les déchets légers soufflés par le vent, les mauvaises odeurs apportées par les vents prédominant en direction du camp, les ordures déplacées et laissées par les rapaces et les carnassiers, les excréments de milliers d'oiseaux, etc. Je n'ai pas de données exhaustives sur les excréments d'oiseaux, mais je sais que c'est une source de contaminant importante lorsque retrouvés en grand nombre. Quelles répercussions ces contaminants auront-ils sur les eaux de ruissellement qui alimentent la rivière, sur la faune terrestre qui vient s'y alimenter et s'abreuver et sur la faune et les plantes aquatiques?

Si ce projet est accepté, vous comprendrez que comme copropriétaire d'un camp de chasse, situé à environ 400 mètres du L.E.S. proposé, j'ai d'autres préoccupations et interrogations, telles que :

☞ Sera-t-il encore possible, avec mes compagnons de pratiquer la chasse sur les terrains avoisinants le L.E.S.?

☞ Sera-t-il encore possible de consommer les poissons capturés dans la rivière aux environs du camp sans craindre pour notre santé?

☞ Sera-t-il encore possible d'utiliser le camp pour des séjours en villégiature sans qu'il y est trop de bruits, de mauvaises odeurs, d'oiseaux indésirables, etc.?

☞ Sera-t-il encore possible d'utiliser l'eau de la rivière pour les besoins du camp (douche, laver la vaisselle, etc.)?

☞ Sera-t-il encore possible d'utiliser le chemin qui donne accès au camp? Si non, est-ce que le promoteur prévoit en refaire un autre?

☞ Est-ce que l'affût (mirador) à proximité du L.E.S. sera relocalisé « au frais du promoteur », laissé sur place ou détruit sans aucun autre égard?

☞ Sera-t-il encore possible, compte tenu des dépôts d'ordures à proximité, de vendre le camp et autres infrastructures à leur juste valeur?

☞ Est-ce que le promoteur a prévu un dédommagement pour les inconvénients et préjudices causés?

Dans un autre ordre d'idée, est-il possible que le coût à moyen et long terme serait moins élevé pour les contribuables si la municipalité ou la M.R.C. exploitait le L.E.S.? Elle n'aurait qu'à facturer le coût réel des opérations sans le profit recherché par une firme privée ou encore, utiliser les gains engendrés par l'exploitation pour le bénéfice de la communauté. De plus, ce qui me semble très important, elle resterait maîtresse des matières enfouies sur son territoire.

Sachant que la rivière et ses alentours assurent un habitat précieux pour plusieurs espèces d'animaux et de plantes, ne serait-il pas sage que nos décideurs déplacent le L.E.S. à un autre endroit?. Selon moi, si on ne peut garantir, hors de tout doute, qu'il n'existe aucun risque de contamination, le L.E.S. doit être construit sur un terrain qui minimise au maximum les risques de pollution plus loin d'un cours d'eau important où il n'existe que peu ou pas de flores et de faune.

Merci de l'intérêt porté à la présente.

En espérant que la décision sera rendue dans le meilleur intérêt de la collectivité et de l'environnement.



Michel Légaré
Citoyen de Rouyn-Noranda